Image not found or type unknown

accident avec une voiture de location

Par **Montaigoual**, le **15/12/2009** à **10:59**

Nous avions un accident avec une voiture de location et la société de location vient de prélever une somme importante de notre carte de crédit. Nous n'avons pourtant jamais reçu aucune lettre de leur part, ni avec le résultat de l'expertise, ni nous informons de la somme, rien. Nous n'avions donc aucun moyen de contester ou de proposer une contre-expertise puisque la somme prélevée est sans doute celle de la réparation. Même cela, nous ne le savons pas.

Est-ce que cette manière de procéder comme si notre compte était un self-service sans nous informer sur quoi que ce soit est légale?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés